

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

CONGE ANNUEL

Il est rappelé aux membres du personnel que, selon l'Article R II 4.08 du Règlement du Personnel, un maximum de 30 jours de congé annuel peut être reporté sur l'année de congé suivante, qui commence le 1er avril. Toutefois, les congés pris jusqu'au 30 avril 1989 pourront être imputés à l'année de congé précédente (1er avril 1988 - 31 mars 1989).

Division du Personnel
Tél. 3238-4474

ANNUAL LEAVE

Members of the personnel are reminded that, in accordance with article R II 4.08 of the Staff Regulations, not more than 30 days of annual leave may be carried forward to the following leave year, which starts on 1st April. However, leave taken until 30 April 1989 may be charged against the last leave year (1st April 1988 - 31st March 1989).

Personnel Division
Tel. 3238-4474

ELECTIONS MUNICIPALES EN FRANCE EN 1989

1. Les membres du personnel candidats aux élections municipales de 1989, en France, voudront bien se rappeler les devoirs qui leur incombent selon les Statut et Règlement du Personnel de l'Organisation (chapitre I.3) et les circulaires d'application.
2. En qualité de fonctionnaires internationaux, ils doivent faire preuve de la réserve d'usage et ne pas se placer dans une situation susceptible de porter atteinte à la bonne exécution de sa mission par l'Organisation.
3. La candidature et l'élection à un mandat de conseiller municipal ou d'adjoint au maire sont compatibles avec la qualité de membre du personnel.

L'élection au poste de maire est incompatible avec cette même qualité.

4. Les candidats à un mandat doivent en informer préalablement le Directeur général.
5. Les candidats et les élus ne peuvent pas citer ou utiliser le nom du CERN ni se référer à ses activités (par exemple, à l'occasion de réunions de propagande électorale ou de communications à la presse...).

G. Michel
Chef de la Division du Personnel
Tél. 2141

SEMINARS SEMINAIRES

Monday 27 February

EP SEMINAR

at 16.30 hrs - Auditorium

Solution to all QED radiative correction problems

by G. BONVICINI / SLAC

The goal of this seminar is to convince the experimental and theoretical community that a revolution in the methods of comparing QED to experimental data has already happened. Multiphoton generators

predict radiative corrections to observables better than any other technique, barring none. Traditional generators, whether or not exponentiated, and structure functions algorithms are criticized. We review multiphoton generation methods and reabsorption of non leading effects in the evolution of a few quantities. We briefly discuss also experimental measurements of QED, a topic not covered by the present literature. In conclusion we show a list of usable generators and Z-shape fitting functions, which despite the abundant theoretical output is,